

Le 6 juin 2018

**ARRETE 14/2018**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET**  
**LE STATIONNEMENT LES 11 ET 14 JUIN 2018**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation du congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Meuse le 16 juin 2018,

Vu les répétitions organisées les 11 et 14 juin 2018 des cérémonies prévues au Monument aux Morts le 16 juin 2018,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

**ARTICLE 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite les lundi 11 juin 2018 et jeudi 14 juin 2018**

- rue de la Victoire depuis son intersection avec la rue de la Clouère jusqu'à son intersection avec la rue du Monument
- rue du Monument
- rue Haute depuis son intersection avec la rue du Monument jusqu'à son intersection avec la rue du Tilleul
- rue du Capitaine Marlin entre le monument aux Morts et l'angle de l'immeuble 8 rue du Capitaine Marlin.

**ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit les lundi 11 juin 2018 et jeudi 14 juin 2018** autour du monument aux Morts.

**ARTICLE 3 : L'accès à ces rues sera laissé aux véhicules de secours et de police.**

**ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Au S.D.I.S de la Meuse
- Au chef du centre de secours de Dieue-sur-Meuse
- Aux riverains

et affichée

Fait à Dieue-sur-Meuse le 6 juin 2018.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

